

nites par le Rév. M. Bélanger, et le Rév. M. Z. Belzile, curé de Causap-sacal.

—Le 9 novembre Monseigneur l'Evêque s'est rendu au Couvent des Sœurs de la Charité pour assister a un service chanté pour les bienfaiteurs défunts de la maison, par M. le chanoine R.-Ph. Sylvain Supérieur du Séminaire.

—Le 15 novembre le Séminaire a aussi chanté un service pour ses bienfaiteurs défunts.

—Les élèves des Sœurs de la Charité au nombre 142, ont suivi, du 15 au 19 novembre, les exercices d'une retraite prêchée par le Rév. M. A. Rousseau, curé de Saint-Michel-Archange de Beauport; et les Révérendes Sœurs ont commencé le 18, un triduum qui doit se terminer le 21 par une rénovation de vœux.

—Nous prions nos lecteurs de donner une attention spéciale à la circulaire suivante des Révérendes Sœurs de la Charité de Rimouski.

ŒUVRE DE FONDATION EN FAVEUR DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE RIMOUSKI, SOUS LE HAUT PATRONNAGE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR A. A. BLAIS, EVÊQUE DE ST-GERMAIN DE RIMOUSKI.

Placée sous la protection du Sacré-Cœur de Jésus, de Notre-Dame des Anges, de St-Joseph, St-Antoine de Padoue et de St-Michel Archange.

But de la fondation

Aider aux Sœurs de la Charité, à bâtir une alle et une chapelle dont elles ont absolument besoin pour leurs pauvres et leurs orphelins; aussi pour leur donner les moyens de recueillir et de soutenir un plus grand nombre de pauvres et d'orphelins, à mesure que la Divine Providence viendra à leur secours.

Conditions à remplir

Membre agrégé pour 1 an .....	\$ 1 00
“ “ “ 5 ans .....	5 00
“ “ “ 15 ans .....	10 00
Membre à vie .....	25 00
“ à perpétuité .....	50 00

Avantage de l'œuvre de la fondation

Une part aux mérites de toutes les bonnes œuvres et des prières qui se font dans la communauté, c'est-à-dire: 150 messes entendues tous les jours, 300 chapelets récités et 50 chemins de la croix faits tous les jours; de plus, les agrégés auront une part dans l'heure de Garde de Marie, qui se fait le 19 de chaque mois, de trois heures à quatre, par plus de 300 personnes, à laquelle nous prions les agrégés de s'unir de cœur; cette heure est surtout consacrée à la conversion des pauvres pécheurs.

2o Une messe basse sera dite tous les mois pour les membres vivants et défunts à laquelle assistera tout le personnel de la maison.

3o Tous les ans, on chantera dans la chapelle une messe de Requiem pour les membres et bienfaiteurs défunts.

4o Une communion sera faite chaque semaine, par une personne de l'hospice, aux intentions des membres de la fondation.

5o Les noms des membres de l'œuvre seront conservés dans un registre de la communauté à Rimouski.